Eole
prolongement du RER E vers l'ouest

Lettre riverains - Ile de Limay

MAI 2019

ILE DE LIMAY

LE PROJET EOLE, PROLONGEMENT DU RER E VERS L'OUEST

L'actuelle ligne E du RER sera à horizon 2024 prolongée de 55 km vers l'ouest, dont 8 km en tunnel et d'importants travaux de modernisation seront réalisés sur les 47 km de ligne existante, de la gare d'Haussmann – Saint-Lazare à la gare de Mantes-la-Jolie.
Trois nouvelles gares seront créées : Porte Maillot, CNIT La Défense et Nanterre-la-Folie. Dès sa mise en service, plus de 650 000 voyageurs bénéficieront d'un meilleur maillage du réseau des transports franciliens, d'une réduction des temps de trajet, d'une meilleure accessibilité à de grands bassins d'emploi et de meilleurs services.

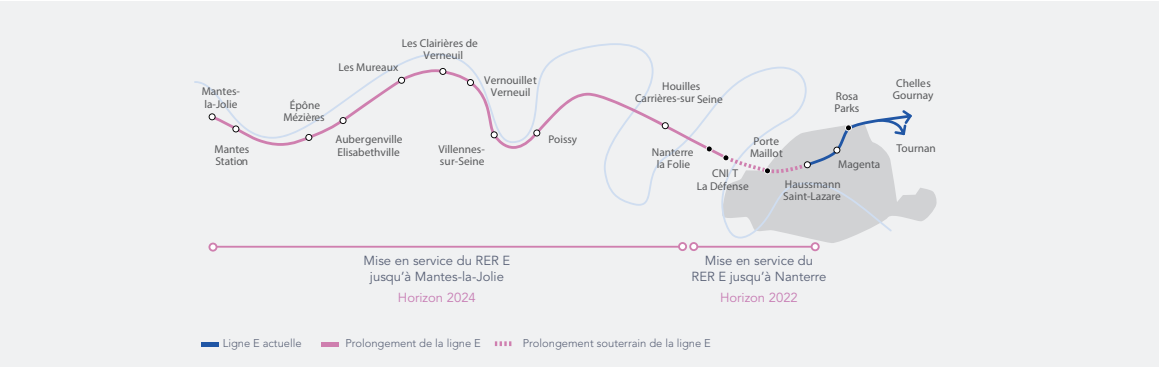

Dans le cadre du projet de prolongement du RER E, SNCF Réseau, en accord avec la commune de Limay, lance des travaux d'aménagements d'un site compensation écologique et hydraulique de juin à juillet 2019 : en effet, le prolongement du RER E consiste à élargir la plateforme ferroviaire, impliquant ces travaux sur une parcelle située au sud de l'île de Limay.

PLANNING DES TRAVAUX

1. Travaux de mise en accessibilité du site et préparation de chantier
Durée : **du 11 juin au 18 juin**
Fermeture du chemin de 8h à 12h, puis de 13h à 17h.

2. Travaux de terrassement de la zone de compensation
Durée : **du 19 juin au 5 juillet**

3. Travaux de finition, mise au propre et repli du chantier
Durée : **du 8 au 15 juillet**
Fermeture du chemin du 15 au 19 juillet de 8h à 12h, puis de 13h à 17h.

QUELS IMPACTS POUR LES RIVERAINS PENDANT LES TRAVAUX ?

- Trafics routiers pendant la durée des travaux et circulation d'une trentaine de camions par sens et par jour pendant une durée de 3 à 4 jours pour l'évacuation des terres
- Horaires du chantier : du lundi au vendredi de 7h à 18h30
- Interdiction de stationnement sur les accotements du chemin de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 pendant toute la durée des travaux du 11 juin au 15 juillet

MESURES PRISES POUR LIMITER LES NUISANCES

- Stationnement au sein de la zone de chantier
- Arrosage des chemins pour éviter la dispersion de poussière
- Limitation de la vitesse de circulation des véhicules et engins à 30km/h

SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU CHANTIER

- Limitation stricte de l'emprise travaux pour préserver les zones écologiques et espèces protégées du site
- Lutte contre les espèces végétales invasives
- Suivi environnemental du chantier par un écologue pendant toute la durée des travaux
- Sensibilisation continue, et formation des entreprises au travaux au respect de la biodiversité
- Vérification par audits réguliers du respect des prescriptions écologiques par les entreprises
- Mesures de prévention du risque de pollution

Nous vous prions par avance de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionée.